



Envoyé en préfecture le 24/03/2026

Reçu en préfecture le 25/03/2026

Publié le

ID : 011-211101951-20260320-D062026-AR



2026/08

COMMUNE DE LAURABUC – DEPARTEMENT DE L'AUDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 06/2026

Date convocation : 16/03/2026
Nombre de conseillers : 11
En exercice : 11

Présents : 11
Votants : 11

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Laurabuc, dûment convoqué par le maire sortant s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick MONOD, en qualité de doyen de l'assemblée.

Présents : Mesdames : LOISEL Marie-France, MUZAS Mélanie, EVANS Lucy, BEAUPERE Régine, HERAULT Anne-Lawrence, conseillères municipales.

Messieurs : LEMOINE Cédric, COURTESOLE Michel, JURADO Olivier, RASCOL Dorian, GORGUES Stéphane, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : HERAULT Anne-Lawrence

Objet : Élection du Maire.

CONSIDERANT que le conseil municipal élit le maire parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-4 et L2122-7 ;

VU les résultats du scrutin relatif à l'élection du maire, tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte des résultats du scrutin, comptabilise :

A l'issue du premier tour de scrutin :

- 11 suffrages exprimés pour Cédric LEMOINE ;

Le conseil municipal, par :

- 11 voix POUR,
- 0 ABSTENTION(S),
- 0 voix CONTRE,

ELIT Monsieur Cédric LEMOINE, maire de la commune de LAURABUC ;

INSTALLE Monsieur Cédric LEMOINE en qualité de maire de la commune de LAURABUC ;

Le Président,
Patrick MONOD.

